



**COMITE DEPARTEMENTAL  
DE SEINE-MARITIME  
DE TENNIS DE TABLE**



**Règlement 2023-2024**

**CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JEUNES**

**District Dieppois**

**Article 1 – Conditions de participation**

- Cette compétition, organisée par le comité de Seine-Maritime, est ouverte à tous les clubs affiliés à la FFTT. Chaque club pourra engager plusieurs équipes dans un même tableau.
- L'épreuve est ouverte aux catégories suivantes : Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors (Garçons et Filles).
- Championnat Jeunes pour les Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors (Garçons et Filles).
  - o Pas de limites de points mais il faut établir les équipes en fonction du niveau des joueurs (comme en Championnat senior).
- Les équipes seront réparties par division (District 1, 2 et 3).
- Les équipes seront composées de 2 joueurs.
- Les joueurs doivent être en possession d'une licence F.F.T.T. «Compétition ou Loisir», valide pour la saison en cours, et en conformité avec la réglementation sur le certificat médical.
- Pas d'obligation de participer à tous les tours mais OBLIGATION de prévenir le Jeudi midi avant le week-end de la journée du Championnat Jeune, surtout en cas de non-participation d'une ou de plusieurs équipes.
- Chaque joueur pourra jouer une saison en licence Loisir puis la seconde année il devra être en licence Compétition pour pouvoir y participer.

**Article 2 – Inscriptions**

- L'engagement des équipes peut se faire en début de chaque journée.
- L'engagement est de 20,00 € par équipe.
- Une nouvelle équipe peut être engagée en cours de saison, mais débutera au niveau le plus bas.

**Article 3 – Dispositions particulières**

- La mixité est autorisée. Une équipe peut être entièrement féminine.
- Nombre de joueurs mutés dans une équipe : il est possible d'avoir deux joueurs mutés dans une même équipe.
- Le championnat par équipes des jeunes est une épreuve spécifique, il n'y a donc pas interconnexion de brûlage avec le championnat par équipe sénior. Un joueur participant à une journée du championnat des jeunes peut participer, la même journée au championnat senior.
  - o ~~Il y aura des brûlages au sein du championnat jeune.~~
- Au titre d'une même journée de championnat des jeunes, un joueur ne peut participer qu'à une seule rencontre dans une seule équipe de son association.



# COMITE DEPARTEMENTAL DE SEINE-MARITIME DE TENNIS DE TABLE



## **Article 4 – Organisation sportive**

- Chaque division est constituée en poules de 3 ou 4 équipes.
- Il ne peut y avoir au maximum 2 équipes d'un même club dans une poule
- Le championnat se déroule avec montées/descentes à l'issue de chacune des journées.
- La rencontre se déroulera en 2 parties + un double par chaque joueur
  - o A/Y – B/X – Double – A/X – B/Y
  - o Chaque partie se déroule au meilleur des 5 manches.

## **Article 5 – Promotion / Relégation**

- A l'issue de chaque journée, les poules sont reconstituées avec un système de montées-descentes.
- Montée en District 1 des 4 1ers de District 2.
- Montée en District 2 des 4 1ers de District 3.
- Descente en District 2 des 3èmes et 4èmes de District 1
- Descente en District 3 des 4èmes de District 2

## **Article 6 – Jour et horaires des rencontres**

- Les rencontres se déroulent le samedi, le pointage se fera à partir de 13h00.
- Les rencontres débutent à 13h30.

## **Article 7 – Retard**

- Les équipes seront déclarées « FORFAIT » après 30 minutes de retard, **même si elles ont prévenu de ce retard.**

## **Article 8 – Contrôles et Sanctions**

- Le forfait d'une équipe sur une journée sera sanctionné d'une descente de l'équipe en division inférieure.
- Une équipe absente sur une journée descend de division

## **Article 9 – Journées des titres de District**

- A l'issue des 5 tours, un classement général est effectué selon les points remportés à chaque tour.
- La finale du district sert à déterminer les vainqueurs du District Dieppois et les qualifiés pour la finale départementale (2 équipes par tableau).
- Pour participer aux finales du district, il faut avoir participé à un minimum de 2 tours sur 5 durant l'année avec la même composition d'équipe.

## **Article 10 – Modifications**

- Le District Dieppois se réserve la possibilité de modifier le règlement en fonction du nombre d'engagés.

**Le fait de s'inscrire implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.**